

## VADEMECUM : CAMPAGNE ANNUELLE DE MOBILITES INTERNATIONALES D'ETUDES 2020-2021

*Ce Vadémécum ne concerne pas les mobilités du 2<sup>e</sup> semestre 2019-2020*

Ce vadémécum est le document de référence pour les acteurs impliqués dans le processus de candidatures et de sélection des étudiants pour les mobilités internationales d'études (mobilités encadrées). Il vise à définir, à l'échelle d'AMU, les modalités communes d'animation et de gestion d'une campagne annuelle de mobilités internationales, avec l'objectif prioritaire de dynamiser ces mobilités :

- Faciliter la mobilisation des étudiants en simplifiant et harmonisant le continuum candidature-sélection-financement,
- Assurer un appui efficace aux référents pédagogiques en homogénéisant les procédures des différents programmes de mobilités et en proposant un accompagnement administratif fort,
- Optimiser les pratiques de gestion afin d'améliorer la prise en charge par les services de proximité, DRI de campus et Services de Relations Internationales (SRI) de composantes.

**Points forts de ce dispositif** : tous les étudiants établiront leur candidature sur MOVEON ; le calendrier présenté concerne CIVIS et les accords « toutes disciplines ». Les composantes continuent de gérer le calendrier des accords qui leur sont propres, qu'il s'agisse d'accords Erasmus+ ou hors Europe. Elles peuvent faire coïncider leurs calendriers avec ceux de la DRI si elles le souhaitent.

### SOMMAIRE :

<b>1.LES ACTEURS DE LA MOBILITE</b> .....	<b>p.2</b>
1.1.L'étudiant.....	p.2
1.2.La Direction des Relations Internationales (DRI).....	p.2
1.3.La composante.....	p.2
 <b>2.LA PROCEDURE DE CANDIDATURE ET DE SELECTION</b> .....	 <b>p.2</b>
2.1.Principes.....	p.2
2.2.Processus générique de candidature-sélection.....	p.3
2.3.Calendriers synthétiques.....	p.3
2.4.Critères de sélection.....	p.4
2.5.Règles de candidature et de sélection.....	p.4
2.6.Pièces du dossier de candidature.....	p.5
 <b>3.DETAILS DE LA CAMPAGNE</b> .....	 <b>p.6</b>
3.1.La campagne CIVIS <sup>1</sup> .....	p.6
3.2.La campagne HORS EUROPE <sup>2</sup> .....	p.7
3.3.La campagne COMPOSANTE <sup>3</sup> .....	p.7
 <b>4.ANNEXE</b>	
Liste des accords toutes disciplines.....	p.9

## 1. LES ACTEURS DE LA MOBILITE

---

### 1.1. L'étudiant :

Il est le principal moteur et acteur de sa mobilité internationale. Il doit être clairement informé des possibilités de mobilité qui lui sont ouvertes et pouvoir bénéficier d'un accompagnement pédagogique et d'un soutien administratif approprié. Il doit cependant être responsabilisé quant aux exigences que sa démarche implique : respect des calendriers et des procédures, prise de conscience des implications de la mobilité aux niveaux financiers, matériels ou culturels.

### 1.2. La Direction des Relations Internationales (DRI) :

- établit et diffuse le cadre de la campagne de mobilités et les modalités de participation des étudiants (diffusion aux composantes et aux étudiants) ;
- propose une communication globale via son site web et des réunions d'information/sensibilisation ;
- développe et met à jour les catalogues de mobilités permettant aux étudiants d'identifier les flux qui leur sont ouverts, en lien avec la composante ;
- organise les comités de positionnement des étudiants et s'assure de la validité des candidatures, au regard des impératifs spécifiques des programmes de mobilités ou des prérequis des partenaires ;
- assure l'interface avec les partenaires pour les destinations multi-composantes ;
- coordonne et assure la gestion des aides à la mobilité.

*En l'absence d'un SRI de composante, gestionnaire des mobilités internationales, les DRI de campus diffusent le lancement de la campagne et organisent des réunions d'information spécifiques en lien avec les composantes en interface (réunions d'information spécifiques par programmes par ex.). Elles sont les interlocuteurs privilégiés des étudiants et des référents pédagogiques. En lien avec les composantes concernées, elles définissent les modalités de gestion des candidatures dans le respect du cadre général fixé préalablement.*

### 1.3. La composante :

- Diffuse le lancement de la campagne et organise des réunions d'information spécifiques (en lien avec les DRI-campus le cas échéant) ;
- Détermine et communique aux étudiants la liste des référents pédagogiques dédiés au suivi des mobilités internationales (*tuteurs, référents RI, ...*) ;
- Conseille les étudiants dans leurs choix de destinations et dans la constitution de leur dossier de candidature ;
- Assure la sélection et le classement des étudiants. Les référents pédagogiques évaluent la qualité des candidatures au regard des critères de sélection communément définis (*cf. critères de sélection*) ;
- Assure le suivi pédagogique avant, durant et après la mobilité.

## 2. LA PROCEDURE DE CANDIDATURE ET DE SELECTION

---

### 2.1. Principes

Afin de garantir une lisibilité des démarches à accomplir par les étudiants et des missions des référents pédagogiques, la procédure de candidature et de sélection répond à des principes d'organisation harmonisés quel que soit le programme ou la destinations concernés :

- **La répartition des rôles** entre les acteurs de la mobilité est clairement établie : la composante juge de l'opportunité de la mobilité au regard des considérations pédagogiques ; la DRI

accompagne les étudiants et les composantes ; elle veille à la conformité administrative des candidatures et coordonne le processus de sélection.

- **L'utilisation du logiciel Moveon** est optimisée et systématisée, tant dans ses fonctions de diffusion d'information (publicateur notamment) que de gestion et de suivi des candidatures.

## 2.2. Processus générique de candidature-sélection

1. **Information** : l'étudiant est informé des possibilités de mobilités qui lui sont ouvertes par la DRI et la composante (site web, réunions d'information, interface des services de Relations Internationales – SRI ou DRI-campus).
2. **Conseil et accompagnement pédagogiques** : le référent pédagogique dédié conseille et accompagne l'étudiant dans la définition de son projet de mobilité.
3. **Candidature** : les étudiants font leur candidature sur Moveon en remplissant les champs prédéterminés et en téléchargeant les documents demandés (*cf. pièces du dossier*). Les candidatures devront être saisies pendant la période d'ouverture du formulaire dédié dont les dates auront été préalablement communiquées par la DRI.
4. **Synthèse des candidatures**: la DRI de campus ou le SRI de composante établit une synthèse des candidatures par formation/département qui est transmise au référent pédagogique concerné (*réfèrent RI de département, tuteur RI, assesseur RI, ...*), avec les dossiers, pour (in)validation et classement s'il y a lieu (plusieurs candidatures pour un même flux). Cette synthèse indique notamment le respect des critères d'éligibilité connus des partenaires (moyenne universitaire minimale, niveau en langue requis, ouverture/fermeture de programmes, ...)
5. **Sélection** : le référent pédagogique transmet sa liste d'étudiants sélectionnés et classés à la DRI
6. **Positionnement/Placement** : La DRI établit le positionnement de l'étudiant sur les flux ouverts en fonction du retour des différents référents pédagogiques et des règles préalablement fixées et communiquées (*cf. règles de candidature et de sélection*). Dans le cadre de la campagne CIVIS<sup>1</sup> cette étape correspond à l'acceptation du dossier par le partenaire.
7. **Validation par la composante** : le résultat du positionnement est transmis à la composante (asseur RI) pour information et validation. La mobilité est rendue possible sous réserve de réussite de l'année universitaire en cours ou d'accord de la composante si tel n'est pas le cas.
8. **Annonce des résultats** : L'étudiant est informé du résultat de la sélection ainsi que du/des financement(s) au(x)quel(s) sa mobilité ouvre droit.

## 2.3. Calendriers synthétiques

- a) Calendrier pour les départs sur l'ensemble de l'année universitaire 2020-2021

La campagne de mobilités pour les **départs pour l'année 2020-2021** est organisée en 3 temps:

CAMPAGNE	CANDIDATURE	SELECTION
1 - CIVIS <sup>1</sup>	15/10/19 au 02/12/19	02/12/19 au 31/01/20
2 - HORS EUROPE <sup>2</sup>	08/11/19 au 06/01/20	07/01/20 au 14/02/20
3 - COMPOSANTE <sup>3</sup>	Au choix de la composante	Au choix de la composante

- b) Calendrier pour les départs au Semestre 2 de l'année 2020-2021

<sup>1</sup> Concerne les programmes toutes composantes CIVIS coordonnés par la DRI.

<sup>2</sup> Concerne les programmes toutes composantes Hors Europe, soit ISEP et les accords multidisciplinaires coordonnés par la DRI (*cf. annexe p9*).

<sup>3</sup> Concerne les accords disciplinaires propres à la composante (Erasmus+ ou Hors Europe). **La composante informe la DRI dans les meilleurs délais du calendrier déterminé pour communication appropriée auprès des étudiants et paramétrage de Moveon en conséquence.**

- La campagne de mobilité pour les **départs au 2ème semestre 2020-21** est organisée en 3 temps:

CAMPAGNE	CANDIDATURE	SELECTION
1 - CIVIS <sup>1</sup>	Courant S1 2020-21	Courant S1 2020-21
2 - HORS EUROPE <sup>2</sup>	Avant le 15/06/20	15/06/20 au 30/06/20
3- COMPOSANTE <sup>3</sup>	Au choix de la composante	Au choix de la composante

<sup>1</sup>Concerne les programmes toutes composantes CIVIS coordonnés par la DRI.

<sup>2</sup>Concerne les programmes toutes composantes Hors Europe, soit le programme ISEP et les accords multidisciplinaires coordonnés par la DRI (cf. annexe p9).

<sup>3</sup>Concerne les accords disciplinaires propres à la composante (Erasmus+ ou Hors Europe). La composante informe la DRI dans les meilleurs délais du calendrier déterminé pour communication appropriée auprès des étudiants et paramétrage de Moveon en conséquenc.

**REMARQUE : La composante conserve le choix de raccrocher ses propres accords disciplinaires Hors Europe à la campagne HORS EUROPE<sup>2</sup>.**

## 2.4. Critères de sélection

Les candidatures seront examinées au regard des critères suivants :

- **Critère académique** : évalué à partir des notes universitaires,
- **Critère linguistique** : le référent pédagogique s'assure que l'étudiant a un niveau suffisant pour poursuivre des études à l'étranger. Lorsque le partenaire a des exigences précises en la matière (notamment pour les destinations hors Europe), la DRI communique l'information dès le lancement de la campagne. L'étudiant n'étant pas en capacité de certifier le niveau minimal exigé verra sa candidature automatiquement rejetée,
- **Critère d'appréciation générale** : Le référent pédagogique évalue la motivation de l'étudiant, et la cohérence du projet de mobilité au regard du projet d'études.

Les critères de sélection doivent être transparents et communiqués aux étudiants en amont du processus de candidature et de sélection.

## 2.5. Règles de candidature et de sélection

**Prérequis d'éligibilité** : Tout étudiant inscrit à AMU peut postuler à une mobilité internationale d'études. Il devra toutefois avoir au moins validé une année universitaire au moment du départ.

**Respect des flux disciplinaires** : Le principe de base établit que l'étudiant postule à des flux qui lui sont dédiés, soit dans le cadre d'accords disciplinaires, soit dans le cadre d'accords pluridisciplinaires. La candidature sur des flux non dédiés est envisageable si la composante concernée l'accepte et si les conditions du partenaire concerné le permettent. Dans tous les cas, cette candidature sera non prioritaire et sera examinée en cas de disponibilité de flux, à l'issue du processus général de sélection.

**Nombre de candidatures** : l'étudiant peut faire jusqu'à 3 vœux (destinations) pour la campagne CIVIS<sup>1</sup>, et 4 pour la campagne HORS EUROPE<sup>2</sup>. Le nombre de vœux pour la campagne COMPOSANTE<sup>3</sup> est fixé par la composante.

**Spécificités des candidatures ISEP :**

- Une candidature à ISEP équivaut à 1 choix dans le programme HORS EUROPE<sup>2</sup> indépendamment du nombre d'universités concernées par cette candidature (candidature à 1 réseau)
- La candidature ISEP sera positionnée en priorité au moment de la sélection en raison d'un calendrier spécifique contraint et avancé (cf. 3.2. *Calendrier détaillé*)

**Examen des candidatures** : la candidature est évaluée au regard des critères académiques, linguistiques et d'appréciation générale (cf. 2.4. *Critères de sélection*). Le principe de base pose que la candidature sera examinée en fonction du rang de choix de l'étudiant (choix 1 prioritaires sur choix 2, etc.).

**Candidatures simultanées multiprogrammes** : L'étudiant sélectionné pour une mobilité internationale et qui a accepté la destination ne pourra être accepté à participer à un autre programme de mobilités dans le cadre de la campagne annuelle : toute autre candidature en cours serait annulée. En cas de non-sélection à un programme (CIVIS<sup>1</sup>, HORS EUROPE<sup>2</sup>), l'étudiant peut postuler aux autres programmes ouverts.

**Candidatures simultanées multidisciplinaire/disciplinaire** : L'étudiant sélectionné par sa composante pour une mobilité sur un accord disciplinaire ne pourra être retenu sur un accord multidisciplinaire.

**Calcul de la moyenne académique** : L'étudiant calcule sa moyenne académique à partir de ses relevés de notes depuis son accès à l'enseignement supérieur, et reporte le résultat dans le champ réservé au moment de la candidature dans Moveon. Les années en classes préparatoires sont concernées, néanmoins les spécificités de notation des classes préparatoires seront prises en compte dans l'appréciation globale de l'étudiant. En cas de redoublement d'une année, seule l'année validée est considérée. Le résultat sera vérifié au moyen des relevés de notes téléchargés par l'étudiant.

## 2.6. Pièces du dossier de candidature

Après définition de son projet de mobilité avec son référent pédagogique, l'étudiant devra obligatoirement transmettre les documents suivants sur la plateforme Moveon :

- **Projet de contrat d'études** : l'étudiant fournit un projet de contrat d'études par choix de destination visé par le référent pédagogique. Ce document qui pourra être amendé par la suite doit permettre de s'assurer que l'étudiant pourra effectivement bénéficier d'une reconnaissance de son cursus suivi à l'étranger pendant sa mobilité
- **Relevés de notes universitaires** (depuis l'entrée à l'université). Les étudiants calculent leur moyenne universitaire au moment de la candidature (ensemble du cursus depuis l'accès à l'enseignement supérieur, moyenne du baccalauréat incluse) et l'indiquent dans le champ réservé dans Moveon
- **CV**
- **Lettre de motivation** expliquant le projet d'études en mobilité

Des documents complémentaires pourront être demandés en fonction du choix de destination de l'étudiant ou de sa composante :

- **Test de langues** pour les destinations hors Europe (la nature du test peut varier d'un choix de partenaire à l'autre. Il est de la responsabilité de l'étudiant de passer le(s) test(s) requis par le(s) partenaire(s) ciblé(s)
- **Lettre(s) de recommandation**
- **Lettre de motivation** adressée au partenaire

Ces documents seront clairement indiqués à l'étudiant en amont de sa démarche de candidature.

### 3. DETAILS DE LA CAMPAGNE

#### 3.1. Campagne CIVIS<sup>1</sup>

La campagne CIVIS<sup>1</sup> s'appuie sur des **accords bilatéraux toutes disciplines** conclus avec chacun des sept partenaires de l'université européenne. En l'absence de flux disciplinaires prédéfinis, à l'exemple des partenariats Erasmus+ habituels, les rôles respectifs des acteurs de la mobilité (cf. 1.) sont rappelés :

- L'étudiant cible les cours susceptibles de correspondre à son cursus suivi à AMU pendant la mobilité. Il se rapproche de son gestionnaire RI (DRI de campus ou SRI) qui l'aidera dans sa recherche.
- Le référent pédagogique s'assure de la validité des cours choisis par l'étudiant pour la reconnaissance de son cursus à AMU
- La DRI accompagne l'étudiant et le référent pédagogique pour trouver les informations nécessaires : contacts administratifs et pédagogiques du partenaire notamment

La campagne CIVIS<sup>1</sup> initiée en 2019-20 pour des mobilités en 2020-21 est un **programme pilote**. Il doit permettre, au niveau disciplinaire, un rapprochement des équipes pédagogiques entre AMU et ses partenaires. L'ouverture d'accords toutes disciplines n'induit pas l'acceptation automatique *a priori* de la mobilité de l'étudiant, quel que soit sa discipline, mais pose le cadre administratif nécessaire à la gestion de la mobilité si elle est acceptée en amont par la composante.

CALENDRIER CAMPAGNE CIVIS <sup>1</sup>		
Année universitaire 2020-2021 + 1 <sup>er</sup> semestre 1 2020-2021		
ETAPES	DATES	REMARQUES
Lancement	<b>Erasmus Days 15 octobre</b>	Les destinations CIVIS ne sont pas contingentées.
Dépôt des candidatures	<b>2 décembre</b>	L'étudiant saisit sa candidature sur Moveon en téléchargeant les documents nécessaires à l'examen par la composante et les partenaires
Transmission des synthèses de candidatures aux composantes par la DRI	<b>5 décembre</b>	La composante n'ayant pas accès à Moveon en gestion reçoit une synthèse des candidatures: envoi à l'assesseur RI
Validation des candidatures par les composantes/retour à la DRI	<b>12 décembre</b>	Les composantes (in)valident les candidatures et les classent par destinations.
Placement des étudiants – date limite de retour des partenaires	<b>15 janvier</b>	La DRI sollicite les partenaires sur la base des sélections validées par les composantes. Il est laissé un temps long pour cette étape.
Acceptation du placement par les étudiants	<b>31 janvier</b>	Le retour de sélection des partenaires est transmis individuellement aux étudiants qui doivent confirmer leur placement : l'acceptation entraîne l'impossibilité automatique de postuler à d'autres programmes de mobilité pour la même période

- L'étudiant a la possibilité de présenter une candidature pour une destination CIVIS dans le cadre de la campagne Erasmus+ de sa composante (cf 3.3.).
- Une campagne CIVIS<sup>1</sup> pour le second semestre 2020-2021 sera organisée à l'automne 2020. Le calendrier précis sera déterminé et communiqué en amont.

#### 3.2. Campagne HORS EUROPE<sup>2</sup>

La Campagne HORS EUROPE<sup>2</sup> concerne l'ensemble des accords pluri ou toutes disciplines conclus entre AMU et ses partenaires (cf. annexe p9). Elle introduit un principe d'harmonisation de procédure et de calendrier pour ces destinations.

CALENDRIER CAMPAGNE HORS EUROPE <sup>2</sup> Année universitaire 2020-2021 + Semestre 1 2020-2021		
ETAPES	DATES	REMARQUES
Lancement	<b>1<sup>ère</sup> semaine de novembre</b>	Une première communication générale est assurée au cours des Erasmus Days. Des réunions spécifiques plus précises sont organisées à partir du 15/10)
Dépôt des candidatures	<b>6 janvier</b>	L'étudiant saisit sa candidature sur Moveon en téléchargeant les documents nécessaires à l'examen par la composante et les partenaires
Transmission des synthèses de candidatures à la composante par la DRI	<b>15 janvier</b>	La composante n'ayant pas accès à Moveon en gestion reçoit une synthèse des candidatures (envoi à l'assesseurs RI).
Validation des candidatures par la composante	<b>15 -28 janvier</b>	La composante (in)valide les candidatures et les classe le cas échéant
Positionnement des étudiants effectué par la DRI	<b>29 janvier – 10 février</b>	Le positionnement des étudiants est établi sur la base du retour des composantes et des règles d'examen des candidatures
Validation du positionnement par la composante	<b>10 – 14 février</b>	La composante arrête le positionnement de ses étudiants : le processus de sélection est achevé
Annonce du résultat à l'étudiant	<b>17 février</b>	L'acceptation par l'étudiant entraîne l'impossibilité automatique de postuler à d'autres programmes de mobilité pour la même période
<i>Positionnement ISEP</i>	<i>29 janvier</i>	<i>Les candidatures ISEP nécessitent un traitement anticipé pour respecter les impératifs de calendrier du programme</i>
<i>Validation positionnement par la composante</i>	<i>31 janvier</i>	
<i>Annonce des résultats aux étudiants ISEP</i>	<i>3 février</i>	
<i>Inscription et validation sur Plateforme ISEP</i>	<i>3 - 14 février</i>	

CALENDRIER CAMPAGNE HORS EUROPE <sup>2</sup> 2 <sup>er</sup> semestre 2020-21		
ETAPES	DATES	REMARQUES
Lancement	<b>1<sup>ère</sup> semaine de novembre</b>	Une première communication générale est assurée au cours des Erasmus Days. Des réunions spécifiques plus précises sont organisées à partir du 15/10)
Dépôt des candidatures	<b>15 juin</b>	L'étudiant saisit sa candidature sur Moveon en téléchargeant les documents nécessaires à l'examen par la composante et les partenaires
Sélection	<b>30 juin</b>	Après un travail de positionnement des étudiant par la DRI, la composante l'arrête : le processus de sélection est achevé

### 3.3. Campagne COMPOSANTE<sup>3</sup>

La composante décide des calendriers de candidatures et de sélection des étudiants pour :

- Les accords disciplinaires hors Europe
- Les accords Erasmus+ (E+)
- Les Diplômes en Partenariat International

Ces calendriers seront communiqués à la DRI **dans les meilleurs délais** afin que Moveon soit convenablement paramétré pour les candidatures des étudiants de la composante.

Pour être examinées en comité d'examen PMS en mars et en juin 2020, les mobilités devront avoir été sélectionnées et renseignées dans Moveon un mois avant la date du comité de sélection.

Un étudiant sélectionné pour une mobilité sur un de ces types d'accords ne pourra prétendre à une candidature dans le cadre des campagnes *CIVIS*<sup>1</sup> et *HORS EUROPE*<sup>2</sup>.



<b>PAYS</b>	<b>UNIVERSITES PARTENAIRES</b>
Argentine	Universidad Nacional de Moreno - FEG (LEST) - ALLSH
Australie	University of Technology Sydney (UTS) ALLSH - FEG (en cours) University of New South Wales (UNSW) pluridisciplinaire (2020/2021: mobilités sortantes suspendues )
Brésil	Universidade Federal de Santa Catarina (UFSC) ALLSH-POLYTECH Universidade Federal do Rio de Janeiro (UFRJ)
Canada	Université de Montréal Bishop's - Convention BCI University Laval - Accord cadre + convention BCI Université de Sherbrooke - Accord cadre + convention BCI Université du Québec à Montréal (UQAM) - Accord cadre + convention BCI Université du Québec à Rimouski (UQAR) - Convention BCI Université du Québec en Outaouais (UQO) - Convention BCI Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) - Convention BCI Université du Québec en Abitibi- Témiscamingue (UQAT) - Convention BCI University of Ottawa Université de Moncton University of Toronto University of Victoria McGill University Western University CEGEP Heritage College CEGEP Saint-Jean-sur-Richelieu CEGEP Collège de Rosemont Ecole de Technologie Supérieure (ETS) - Accord cadre + convention BCI
Chine	Southwest University of Political Science & Law (SWUPL) FDSP - FEG - ALLSH Beijing Normal University (BNU) - FDSP - FEG Beijing Foreign Studies University (BFSU) FEG - ALLSH
Corée	Korea University pluridisciplinaire Konkuk University - ALLSH - FEG
Etats-Unis	International Student Exchange Programs (ISEP) pluridisciplinaire University of Kentucky toutes disciplines University of Central Arkansas - Toutes disciplines Whitworth University - toutes disc.
Japon	Meiji University - ALLSH FDSP FEG Chuo University Doshisha University Université de Commerce d'OTARU Seinan Gakuin University Kobe University_pluridiscipline
Mexique	Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey (ITESM) FEG - Géó, socio Universidad Autónoma de Querétaro POLYTECH - ALLSH Universidad Autónoma de Nuevo León - FDSP IUAR - ALLSH
Taiwan	National Chengchi University (NCCU) pluridisciplinaire National Sun Yat-Sen University (NSYSU) - ALLSH - FDS